



---

## Avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt concurrente

Occupation du site de Patôt en vue de la réalisation d'une activité économique répondant aux enjeux de la transition énergétique

---

### OBJET

Publication d'une proposition de convention d'occupation temporaire du site identifié de Patôt sur la commune d'Alairac, propriété de la commune d'Alairac, pour la construction et l'exploitation d'ombrières photovoltaïques en vue de la réalisation d'une activité économique permettant de répondre aux enjeux de transition énergétique.

### CONTEXTE

La commune d'Alairac a reçu une demande d'occupation du site dit « de Patôt » en vue de la construction d'ombrières photovoltaïques enregistrée comme manifestation d'intérêt spontanée. Le demandeur est la société SeeYouSun « Ombrières d'Occitanie ». Conformément aux articles L.2122-1-4 et suivants du Code général de la propriété des personnes publiques, s'agissant d'une demande d'occupation de sa propriété en vue d'une exploitation économique par le biais d'une manifestation d'intérêt spontanée, la commune d'Alairac procède à une publicité afin de s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente.

Conditions d'occupation du domaine de la collectivité : 1435 m<sup>2</sup> environ par le biais d'une convention d'occupation temporaire pour une durée compatible avec la nature de l'activité et de celles des ouvrages autorisés nécessaires à l'exploitation d'ombrières photovoltaïques.

L'offre de manifestation d'intérêt concurrente doit être envoyée ou déposée avec la mention « Manifestation d'intérêt concurrente : OCCUPATION DU SITE DE PATÔT EN VUE DE LA REALISATION D'UNE ACTIVITE ECONOMIQUE REpondant AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ENERGETIQUE » à l'adresse suivante :

**Mairie d'Alairac**  
**24, avenue de la Malepère**  
**11290 ALAIRAC**

Les éventuelles manifestations d'intérêt devront obligatoirement comporter une présentation du candidat, une présentation du projet qu'il entend réaliser ainsi que les mesures et autres moyens qu'il sollicitera pour réaliser le projet.

**Date limite de réception des propositions : 23/06/2023.**

En l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, la commune d'Alairac pourra procéder à la délivrance du titre d'occupation à la Société.

En cas de manifestation d'intérêt concurrente, la commune d'Alairac procédera à une mise en concurrence sur la base d'un cahier des charges qu'elle transmettra à tous les opérateurs s'étant valablement manifestés dans les délais.

Le présent avis de publicité fait l'objet d'un affichage en Mairie, d'une publication sur le site internet [www.mairie-alairac.fr](http://www.mairie-alairac.fr) à compter du 22/05/2023 et d'une publication dans Le Petit Journal.